



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Procès-verbal de la réunion du Bureau du 18 juin 2026

Présents :

Bureau : MMES BRUCHET, GABILLON, HERBLOT, PAILLOUX, RAGOBERT ; MM. BARJONET, BAUER, BOURGEOIS, BRUNEAU, BUIZARD, GAURAT, LAROCHE, MARGOTTIN, MELLINGER, POINCLOUX, TAVERNIER.

Autres personnalités : Mme BOURON, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, Mme PELHATE, Conseillère départementale.

Absents excusés :

Bureau : Mme DUPRE, M. GUERINET.

Autres personnalités : Mme TROADEC, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, M. BROSSE, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme QUESNEY, Sous-préfecture de Pithiviers, Mme MAYSTRE, Conseil régional, Mme RAPHAEL, Conseil départemental du Loiret, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

Rappel de l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du Bureau du 18 décembre 2025 ;

- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;
- Délégation de pouvoirs à la Présidente pour des marchés inférieurs à 4 000 € ;
- Ouverture d'une ligne de trésorerie ;
- Choix du prestataire pour la réalisation du réseau de reliquats azotés ;
- Validation du Règlement Intérieur du Conseil de Développement Territorial ;
- Désignation des élus pour le Conseil de Développement Territorial ;
- Désignation d'un élu titulaire à la CLE du SAGE Nappe de Beauce ;
- Désignation des délégués locaux pour le GIP RECIA ;
- Désignation des délégués locaux pour le CNAS ;
- Désignation des délégués locaux pour le GIP APPROLYS ;
- Désignation de représentants à la Commission de suivi des sites (CSS) de l'établissement VARO ENERGY à Beauce-la-Rolande ;
- Désignation de représentants à la Commission de suivi des sites (CSS) de l'établissement PAPREC ENERGIES OPERATIONS à Pithiviers ;
- Désignation de représentants à la Commission de suivi des sites (CSS) de l'établissement PMC ISOICHEM à Pithiviers ;
- Modification de la composition du Comité de programmation du GAL Pithiverais & Gâtinais ;
- Natura 2000 : renouvellement de la candidature à la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site « Vallée de l'Essonne et vallons voisins » pour la période 2027-2029 ;
- Affaires diverses.

Mme PAILLOUX accueille les élus, présente les excuses de Mme la Sous-préfète, représentée par Mme BOURON, Secrétaire générale, et des élus régionales référentes.

La Présidente donne lecture des pouvoirs reçus :

Mme DUPRE donne pouvoir à Mme BRUCHET,

M. GUERINET donne pouvoir à M. BRUNEAU.

Le quorum est atteint.

La Présidente propose d'observer une minute de silence en hommage à Yves TARTINVILLE, ancien Maire de Briarres-sur-Essonne et Vice-président du Syndicat de Pays.

Mme PAILLOUX propose de faire un tour de table, compte tenu de la nouvelle configuration du Bureau à la suite des élections municipales.

La Présidente présente de manière synthétique la structure PETR, ses missions principales (l'aménagement du territoire avec le SCoT, la transition écologique avec le PCAET, le développement économique et la ruralité avec le CRST, la santé avec le CLS) les objectifs du PETR et sa gouvernance, avant de passer au premier point de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 18 décembre 2025

Mme PAILLOUX rappelle les points principaux à l'ordre du jour de ce Bureau :

- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : dossier isolation Batilly en Gâtinais, 3 véhicules électriques CCDP, 2 véhicules élec CCPG ;
- Demande de financement animation Leader 2026 ;
- Demande de financement animation CLS 2026 ;
- Débat sur poursuite CLS ;
- Convention occupation locaux EPAGE/PETR ;
- Participation du PETR à la consultation CDG45 sur prévoyance et santé.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement

Mme PAILLOUX indique qu'il n'y a qu'un seul dossier présenté à ce Bureau.

« Réalisation d'une voie douce structurante entre le centre-bourg et la ZI de Boisseaux – phase 1 ». Commune de Boisseaux. (Réf. dossier 00082882)

La Commune de Boisseaux se situe en limite Nord-ouest du Département du Loiret et du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, en limite avec l'Eure-et-Loir.

Elle souhaite aménager une liaison douce sécurisée en rive de la RD 139, entre le bourg et la gare (espaces concomitants avec la ZI « Le parc des Buis »), soit un linéaire de 600 m environ.

La gare de Boisseaux est une halte ferroviaire voyageurs sur la ligne Paris-Austerlitz/Orléans. C'est la seule gare SCNF du territoire.

Le projet comprend deux tronçons distincts :

- Le tronçon entre l'entrée du bourg et la rue des Buis (secteur urbain) – phase 1
- Le tronçon entre le bourg et la gare (secteur agricole) – phase 2.

Ce tronçon de la phase 1 est localisé en zone urbanisée. Actuellement seule la rive Nord de la rue de la Gare comprend un trottoir au niveau des parcelles bâties. La rive Sud de la voie n'est pas aménagée mais la présence de l'école, de la mairie et d'une salle polyvalente et l'implantation prochaine d'un lotissement va demander l'aménagement d'un accotement qui sera fortement fréquenté.

Les accotements à aménager sont enherbés et la chaussée n'est pas délimitée par une bordure. Sur le tronçon urbain on notera la présence d'un alignement d'arbres qui ont été fortement taillés et qui sont aujourd'hui vieillissants. Ils seront déplacés et remplacés par de nouveaux sujets.

Des réseaux aériens sont également présents au niveau du tronçon urbain. Ils pourront faire l'objet d'un enfouissement.

Les objectifs du projet sont :

- Améliorer le confort des usagers (circulation douce, sol plus durable, ...),
- Sécuriser les déplacements doux entre le bourg et la gare et assurer une meilleure cohabitation entre les différents usagers,
- Faciliter et amender les liaisons douces entre le nouveau quartier en entrée de bourg et le centre bourg,
- Requalifier et donner une identité à l'arrivée sur le bourg et l'entrée du bourg,
- Inscrire les espaces créés dans la durabilité.

D'un point de vue qualitatif :

- Créer des espaces de qualité améliorant l'image du bourg,
- Renforcer la présence du végétal en utilisant la flore locale pour une meilleure biodiversité et un cadre de vie plus qualitatif avec des espaces ombragés et une végétation évoluant au fil des saisons et accueillant la petite faune locale.
- Réaliser des circulations pacifiées pour l'ensemble des usagers,
- Promouvoir des matériaux simples et de qualités.

D'un point de vue technique :

- Sécuriser les usages tout en optimisant les surfaces au regard des contraintes (topographie, réseaux, ...), des attentes et possibilités,
- Gérer les ruissellements des eaux pluviales,
- Prendre en compte les réseaux existants dans le projet d'aménagement.

D'un point de vue économique :

- Réutiliser sur le chantier des matériaux issus de la démolition,
- Valoriser des matériaux et des entreprises locales,
- Réduire l'entretien des futurs aménagements.

Pour le secteur localisé entre l'entrée du bourg et la rue des Buis l'emprise sera augmenté pour ce tronçon qui sera nettement plus fréquenté.

Une marge engazonnée de 0,90 m de large permettra d'avoir un recul par rapport aux limites des parcelles privées. La voie douce aura une largeur de 2,50 m pour ce secteur en zone urbaine. Ce cheminement deviendra la principale liaison entre le centre bourg actuel et ce nouveau quartier qui sera, à terme, le principal lieu de vie du village.

La liaison douce sera également accompagnée d'une haie champêtre et d'un alignement d'arbres. Cette haie ne pourra pas être prolongée jusqu'à la rue des Buis faute de largeur suffisante.

Une noue d'infiltration permettra de gérer les eaux pluviales par infiltration.

Entre la rive de la RD et la noue, l'aménagement sera composé d'un alternat entre espaces verts et stationnement en pavés enherbés pour faciliter l'infiltration des eaux pluviales.

La rive de la RD sera également reprise pour permettre un ancrage des bordures et obtenir une finition soignée.

Un nouvel éclairage sera mis en œuvre pour obtenir une uniformisation des candélabres de ce nouveau quartier.

Pour envisager ce projet, la commune avait commandé une étude programmatique datant de 2022, sur laquelle s'est appuyée l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour ces travaux dès 2023.

Depuis peu, la commune est labellisée « Village d'Avenir » ; elle bénéficie donc d'un accompagnement en ingénierie.

Le projet de voie douce s'intègre dans un projet de développement communal plus large, qui prévoit la création de logements (bailleur public), des commerces, en centre-bourg mais également sur le site de l'ancienne gare. La mairie a été déplacée en 2025. Attenant au bâtiment, une salle des fêtes a été créée.

Tous ces projets doivent générer une vie de village plus importante qu'aujourd'hui. C'est en ce sens que la voie douce est structurante.

Ces aménagements permettront aux habitants de pouvoir circuler en vélo en toute sécurité, ce qui influe aussi sur leur santé.

Dépenses retenues :

- Installation de chantier
- Travaux préparatoires
- Travaux de voirie
- AMO

Coût HT du projet : 302 959,16 €.

Coût HT éligible : 253 850,35 €.

Subvention régionale sollicitée : 83 700,00 €, soit 33 % des dépenses éligibles – montant écarté car la mesure est soldée.

Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

Délégation de pouvoirs à la Présidente pour des marchés inférieurs à 4 000 €

Mme PAILLOUX précise que cette délibération permet d'autoriser la Présidente à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés dont le montant est inférieur à 4 000 € HT, comme c'est le cas dans beaucoup de collectivités.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Mme PAILLOUX indique que le PETR, par sécurité, a sollicité plusieurs établissements bancaires pour ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant de 300 000 €.

Il est proposé de retenir l'offre de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre, dans les conditions ci-après définies :

- Durée : 12 mois,
- Type de taux : variable (post-compté),
- Index de référence : EURIBOR 3 MOIS MOYENNE 1 MOIS,
- Marge bancaire en sus de l'index de références : 0,8 %,
- Base de calcul des intérêts : 360 jours,
- Commission initiale de réservation : néant,
- Facturation des intérêts : trimestrielle à la fin de chaque trimestre civil,
- Frais de dossier : 0,10% du montant emprunté,
- Commission d'engagement : néant,
- Commission pour remboursement anticipé : néant,
- Commission de non-utilisation : 0,10%.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Choix du prestataire pour la réalisation du réseau de reliquats azotés

Mme PAILLOUX passe la parole à Sirella CHAMOREAU, animatrice du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC).

Elle présente le contexte du marché (le constat de départ, le cadre de l'action, l'attribution du marché).

Elle rappelle par ailleurs la définition et le périmètre des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) concernées par l'étude, ainsi que la définition d'un reliquat azoté.

Ici, 3 prélèvements par an sont envisagés. Des Reliquats Sortie Récolte (RSR), réalisés juste derrière la moisson, des Reliquats Entrée d'Hiver (REH), réalisés en automne, et des Reliquats Sortie d'Hiver (RSH), réalisés en janvier/février.

Le marché se déroulera sur une période de 5 ans.

2 candidats ont répondu à la consultation : la Chambre d'agriculture du Loiret et Auréa.

L'analyse des dossiers de candidature donne Auréa comme lauréat, principalement grâce au critère prix.

Ainsi, la Chambre d'agriculture obtient la note globale de 78,9/100, et Auréa 94/100.

Mme PAILLOUX la remercie de ces informations, puis donne lecture du projet de délibération.

M. BUIZARD, élu à la Chambre d'agriculture, ne prend pas part au vote.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.

Validation du Règlement Intérieur du Conseil de Développement Territorial

Mme PAILLOUX passe la parole à Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement territorial. Elle rappelle ce qu'est un conseil de développement, son rôle aux côtés des élus, sa composition actuelle et sa gouvernance.

Le Conseil du PETR est composé de plusieurs acteurs locaux représentant la société civile, avec des profils très variés (chambres consulaires, éducation, culture, etc.).

Il est rappelé le caractère obligatoire et réglementaire des conseils de développement et leur rôle d'accompagnement des décisions politiques locales.

Une assemblée générale est à prévoir à l'automne, après la nouvelle constitution, entérinée par le Comité syndical du PETR à l'automne.

M. LAROCHE indique qu'à cette occasion, il faudra vérifier que « PETR » ait remplacé « Pays », le règlement restant inchangé depuis 2017.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation des élus pour le Conseil de Développement Territorial
--

Mme PAILLOUX sollicite les candidatures des élus du Bureau, pour faire partie, pour le collège des élus, du Conseil de développement.

Sont retenus, les candidatures de :

M. Thierry BARJONET,
M. Christophe BAUER,
Mme Delphine BRUCHET,
Mme Céline DUPRE,
Mme Caroline GABILLON,
Mme Catherine RAGOBERT.

Mme BRUCHET et M. BARJONET siégeront au Bureau du Conseil de développement territorial.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation d'un élu titulaire à la CLE du SAGE Nappe de Beauce
--

Mme PAILLOUX indique que, conformément aux dispositions réglementaires, il convient de renouveler, à l'issue d'une période de six ans, la CLE du SAGE Nappe de Beauce, dont la composition sera fixée par arrêté à l'automne 2026.

La CLE du SAGE Nappe de Beauce est notamment composée des représentants des collectivités (communes du Loiret et établissements publics de coopération intercommunale du Loiret - EPCI).

Il est proposé le nom de Madame Patricia PAILLOUX comme représentante du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, pour le collège des PETR à la CLE du SAGE Nappe de Beauce.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation des délégués locaux pour le GIP RECIA
--

Mme PAILLOUX indique que les récentes élections municipales rendent nécessaire de procéder au renouvellement des représentants du GIP RECIA.

Il est proposé de désigner Mme Patricia PAILLOUX, Présidente du PETR, en tant que titulaire et M. Patrick GUERINET, 1^{er} Vice-président du PETR, en tant que suppléant.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation des délégués locaux pour le CNAS

Mme PAILLOUX indique qu'il convient aussi de procéder au renouvellement des représentants du CNAS.

Il est proposé de désigner la Présidente du PETR, en tant que déléguée du CNAS pour le collège des élus et M. David VOYER, Directeur du PETR, en tant que délégué du CNAS pour le collège des agents.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation des délégués locaux pour le GIP APPROLYS

Mme PAILLOUX indique qu'il convient aussi de procéder au renouvellement des représentants du GIP APPROLYS. Il est proposé de désigner Mme Patricia PAILLOUX, Présidente du PETR, en tant que titulaire et M. Patrick GUERINET, 1^{er} Vice-président du PETR, en tant que suppléant.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation de représentants à la Commission de suivi des sites (CSS) de l'établissement VARO ENERGY à Beaune-la-Rolande

Mme PAILLOUX indique qu'il convient aussi de procéder au renouvellement des représentants à la Commission de suivi des sites (CSS) de l'établissement VARO ENERGY à Beaune-la-Rolande.

Il est proposé de désigner comme titulaire M. Christophe BAUER et comme suppléant M. Thierry BARJONET, pour siéger en tant que représentants du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais à la Commission de suivi de site (CSS) de l'établissement VARO ENERGY implanté à Beaune-la-Rolande, dans le collège « Collectivités territoriales ».

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation de représentants à la Commission de suivi des sites (CSS) de l'établissement PAPREC ENERGIES OPERATIONS à Pithiviers

Mme PAILLOUX indique qu'il convient aussi de procéder au renouvellement des représentants à la Commission de suivi des sites (CSS) de l'établissement PAPREC ENERGIES OPERATIONS à Pithiviers.

Il est proposé de désigner Mme Patricia PAILLOUX, Présidente du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, ou son représentant et M. Gilles MARGOTTIN, pour siéger en tant que représentants du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais à la Commission de suivi de site (CSS) de l'établissement PAPREC ENERGIES OPERATIONS implanté à Pithiviers, dans le collège « Collectivités territoriales ».

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation de représentants à la Commission de suivi des sites (CSS) de l'établissement PMC ISOCHÉM à Pithiviers

Mme PAILLOUX indique qu'il convient aussi de procéder au renouvellement des représentants à la Commission de suivi des sites (CSS) de l'établissement PMC ISOCHÉM à Pithiviers.

Il est proposé de désigner Mme Patricia PAILLOUX, Présidente du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, ou son représentant et M. James BRUNEAU, Président de la Communautés de communes du Pithiverais (CCDP), ou son représentant, pour siéger en tant que représentants du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais à la Commission de suivi de site (CSS) de l'établissement PMC ISOCHÉM implanté à Pithiviers, dans le collège « Collectivités territoriales ».

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Modification de la composition du Comité de programmation du GAL Pithiverais & Gâtinais

Mme PAILLOUX rappelle que le PETR est chef de file du programme LEADER, en association avec le PETR Gâtinais montargois, depuis la précédente programmation.

Elle indique que les récentes élections municipales rendent nécessaire de procéder au renouvellement des membres du Comité de programmation LEADER (GAL Pithiverais & Gâtinais), notamment parce que les élus représentant les PETR ont largement changé.

Par ailleurs, une note de l'Union Européenne rappelle qu'un représentant du secteur privé qui serait élu sur le périmètre du GAL doit « passer » dans le collège public.

Le collège privé est composé de 17 membres titulaires et autant de suppléants. Le collège public est composé de 13 membres titulaires et autant de suppléants.

Le collège privé doit être majoritaire dans le quorum.

La composition modifiée du Comité de programmation est commentée en séance.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Natura 2000 : renouvellement de la candidature à la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site « Vallée de l'Essonne et vallons voisins » pour la période 2027-2029

Mme PAILLOUX rappelle que le PETR est maître d'ouvrage de l'animation du programme Natura 2000 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins » depuis 2009. Il se fait accompagner depuis cette date par un cabinet d'études extérieur, BIOTOPE, car ne disposant pas de l'ingénierie en interne.

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites naturels dont l'objectif est de préserver la biodiversité en prenant en compte les activités humaines.

Le PETR a fait le choix de prioriser son action sur les pelouses calcicoles, car les milieux humides peuvent être traités via d'autres structures, telles que le SMORE, le SIARJA...

Le coût de l'animation pour la période 2023-2026 est financé à hauteur de 80 % par l'Union européenne (FEADER) et de 20 % par la Région Centre-Val de Loire.

La dernière année d'animation de cette période se terminant en février 2027, le bureau et le comité syndical doivent se prononcer sur une éventuelle candidature au renouvellement de la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins ».

Cette décision doit être prise avant le COPIL qui pourrait se tenir en novembre 2026.

Mme PAILLOUX interroge les élus sur la poursuite de la maîtrise d'ouvrage de l'animation par le PETR.

Les membres du Bureau sont favorables pour que le PETR reste maître d'ouvrage de l'animation Natura 2000 sur la prochaine période.

Le débat et la décision seront mis à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

Affaires diverses

- Calendrier des réunions.

Le prochain Comité syndical du PETR se tiendra le 1^{er} octobre 2026 à 17h30. Le lieu reste à définir.

Le prochain Bureau du PETR se tiendra le mardi 7 juillet à 17h30, dans ses locaux.

- Fonds vert spécial PCAET ».

Mme PAILLOUX indique que le PETR va recevoir un courrier de la Préfecture afin de mobiliser, comme l'an passé, une dotation du Fonds vert spéciale PCAET.

La dotation 2026 est de 138 837 €.

David VOYER précise que des contacts sont en cours avec les services de la Sous-préfecture et la DDT, afin de consolider les propositions.

Il est donc proposé de financer les 3 projets qui n'ont pas bénéficié de Fonds vert en 2025, bien que les dossiers aient été déposés, soit les dossiers des communes de Batilly-en-Gâtinais, Gaubertin et Juranville.

M. GAURAT s'interroge sur le maintien du projet à la suite des élections à Juranville.

Celui de Gaubertin est maintenu avec certitude.

Celui de Batilly a déjà commencé, notamment par des travaux de démolition entrepris par les élus.

Il est donc convenu de vérifier avec les services de l'Etat que le projet de Juranville reste d'actualité.

Si ce projet est bien maintenu, la dotation serait divisée en 3 parts égales, soit 46 279 €.

Les élus du Bureau sont favorables à ce principe, après vérification de l'état d'avancement et d'éligibilité des dossiers.

Il est précisé que la dotation Fonds vert « classique » reste mobilisable.

- Charte Bois et Biosourcés.

Mme PAILLOUX indique que le PETR a été sollicité pour être ambassadeur de la démarche Bois et Biosourcés, menée par l'association FIBOIS Centre-Val de Loire.

Elle précise que cette démarche est complémentaire du COT EnR et du PCAET, puisqu'il s'agit de valoriser la ressource bois, notamment pour la construction.

Cette charte n'engage aucun frais de la part du PETR.

A l'issue d'un temps de question-réponse, **les membres du Bureau acceptent que le PETR signe cette charte Bois et Biosourcés avec FIBOIS Centre-Val de Loire.**

- Congrès annuel des Pôles territoriaux et des Pays.

Mme PAILLOUX indique que l'association nationale des PETR organise, à Châteauroux, les 24 et 25 septembre prochains, son Congrès annuel. Cette édition sera sur le thème du « récit territorial ».

Le programme prévisionnel est distribué en séance.

Les élus locaux sont invités à y participer.

- Film sur les aidants.

Mme PAILLOUX rappelle que le PETR cherche des témoignages locaux pour illustrer le thème des aidants. Quelques-uns sont déjà enregistrés, mais il en manque encore pour compléter le film documentaire en cours.

Le PETR invite les élus à en parler autour d'eux.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme PAILLOUX lève la séance à 19h.

Patricia PAILLOUX, Présidente